



Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.  
**Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.**



# Mega Info

Hebdomadaire togolais  
 N° 149

d'analyse et de promotion de projets de développement  
 Mercredi, 04 janvier 2023  
 250 fCFA

La route au premier plan du développement



## Le Togo organise deux élections en 2023 P.5

« Je forme le vœu que chacun puisse jouer son rôle dans le respect du cadre républicain fixé pour la réussite de ces deux scrutins », Faure Gnassingbé

POUR UNE LONGÉVITÉ DES VOIES PUBLIQUES P.7

## La SAFER appelle les transporteurs au respect du Règlement 14 de l'Uémoa

LE MONDE CATHOLIQUE EN DEUIL

### Le successeur de Jean-Paul II retourne au père P.2



LE SMIG ET LE SMAG PASSENT À 52 500 FCFA

### Le gouvernement poursuit sa mission P.4

20 ANS DE PRISON POUR LES "MERCENAIRES" IVOIRIENS AU MALI

### Ce n'est pas fini P.3

**1 Million**  
 Pour toi chaque jour  
 Souscris à ton forfait à partir de 300F  
 \*909#  
 Avancez. Pour vous. Pour tous. togocom.tg

Le Millionnaire c'est moi!

LE MONDE CATHOLIQUE EN DEUIL

# Le successeur de sa sainteté Jean-Paul II retourne au père

**Le pape émérite Benoît XVI, âgé de 95 ans, est décédé samedi 31 décembre 2022. Neuf ans après avoir pris la décision de renoncer à son pontificat. Ses funérailles se dérouleront jeudi 5 janvier place Saint-Pierre au Vatican.**



**Le Pape émérite Benoît XVI (droite) reçoit son successeur**

Très malade et affaibli ces dernières semaines, le pape émérite Benoît XVI, 265e du nom, est décédé samedi 31 décembre à l'âge de 95 ans. Neuf ans après sa décision, en 2013, de renoncer à son pontificat (le seul pape, depuis Célestin V au XIIIe siècle, à avoir choisi la voie de la renonciation) et une cohabitation sereine avec son successeur le pape François. Joseph Ratzinger, de son nom civil (né en Allemagne en 1927), est devenu pape en 2005, succédant à Jean-Paul II, jusqu'en 2013. Intellectuel de très grande culture, il aura été une figure, moins éclatante et charismatique que Jean-Paul II, très controversée et nimbée de conservatisme (alors qu'il fut considéré plus jeune prêtre et enseignant renommé comme progressiste). Pour enfin surprendre avec cette renonciation (ce qu'aucun pape n'est censé faire).

Benoît XVI aura œuvré à maintenir l'unité de l'Église, à préserver son influence et le sens de la foi. Son pontificat sera pourtant marqué par une série de scandales, dont celui des finances du Vatican et celui des accusations de pédophilie. Des affaires contre les lesquelles il luttera sans cesse, mais qui l'épuiseront et lui imposeront son retrait.

Depuis ce lundi matin à 9h, la dépouille du pape Benoît XVI est exposée publiquement en la basilique Saint-Pierre, après avoir reposé en la chapelle du

monastère Mater Ecclesiae. Monastère où il a terminé sa vie est décédé.

Elle sera visible et accessible pour les catholiques, les fidèles, qui veulent le visiter, lui rendre un dernier hommage, jusqu'à mercredi 4 janvier à 19 h.

Ses funérailles se dérouleront jeudi 5 janvier Place Saint-Pierre au Vatican. La cérémonie, qui débutera à 9 h 30 sera conduite par le pape François. Il sera ensuite inhumé dans la basilique Saint-Pierre. Dans l'une des cryptes sous l'édifice. Sera-ce dans la tombe de Jean-Paul II, comme Benoît XVI l'avait souhaité ? Aucune information n'a été donnée dans ce sens par le Vatican. La décision revient au pape François.

Pour rappel, le prédécesseur du pape émérite Benoît XVI, Jean-Paul II, est mort au Vatican le 2 avril 2005 à 21 h 37 locale. Il est mort à 84 ans, après 26 ans et demi de pontificat. À la suite d'une lente agonie, plusieurs dizaines de milliers de fidèles s'étaient spontanément rassemblés devant les appartements papaux sur la place Saint-Pierre à Rome depuis la veille au soir.

Voulue par Jean-Paul II, une messe de la divine miséricorde a été célébrée par le cardinal Angelo Sodano le dimanche 3 avril 2005 en milieu de matinée sur la place Saint-Pierre de Rome, où plus de 100 000 fi-

dèles s'étaient réunis.

Un message posthume du pape a été lu à cette occasion : « À l'humanité, qui semble parfois égarée et dominée par le pouvoir du mal, de l'égoïsme et de la peur, le Seigneur ressuscité offre en don son amour, qui pardonne, réconcilie et rouvre l'âme à l'espoir. C'est l'amour qui convertit les cœurs et donne la paix. »

Les membres de la Curie, les plus hautes autorités italiennes et le corps diplomatique ont défilé devant la dépouille, dans la salle Clémentine du palais apostolique, suivis par une file ininterrompue de moines, religieuses, policiers, gardes suisses ou civils privilégiés. Cette cérémonie s'est poursuivie le lendemain.

Une messe spéciale en hommage à Jean-Paul II est célébrée à Notre-Dame de Paris par Monseigneur André Vingt-Trois. On note également la présence du président de la République Jacques Chirac, du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin et de leurs épouses,

Une réunion de l'ensemble des cardinaux se déroula à 10 h 30 en vue de déterminer la date des funérailles. Il fut convenu que ces funérailles auraient lieu le vendredi 8 avril à 10 heures et que le pape serait enterré dans la crypte sous la basilique Saint-Pierre. Des consignes furent adressées aux cardinaux quant à l'organisation du conclave qui commença le lundi 18 avril.

Aux alentours de 17 heures, la dépouille de Jean-Paul II est transférée de la salle Clémentine, qui se situe au deuxième étage du palais apostolique, à la basilique Saint-Pierre, sous les applaudissements des fidèles.

La basilique a été ouverte toute la journée du lundi afin de permettre aux fidèles de se recueillir un bref instant devant la dépouille du pape. Deux millions de fidèles et de pèlerins sont venus pour lui rendre un dernier hommage entre le 4 et le 7 avril.

Face à l'afflux exceptionnel de

fidèles avait pu entrapercevoir la dépouille du pape.

Durant la journée de mercredi, on estimait que la durée d'attente était de 24 heures et que ces files contenaient plus d'un million de personnes étalées sur deux kilomètres, c'est-à-dire que les pèlerins n'entraient pas dans la basilique avant sa fermeture pour les obsèques du pape. Des mesures ont donc été prises par les autorités italiennes qui ont décidé de bloquer l'arrivée de nouveaux pèlerins dès 22h, pour finalement rouvrir l'accès dès le lendemain matin, ramenant le temps d'attente à environ quatre heures.

L'exposition à la basilique Saint-Pierre s'est achevée le jeudi 7 avril à 20 heures afin de permettre les préparations des funérailles de Jean-Paul II qui se déroulaient le jour suivant. La Messe de Requiem, présidée par le cardinal Joseph Ratzinger et retransmise dans le monde entier, a duré environ trois heures et s'est déroulée



**La dépouille du pape Benoît XVI est visible dans la basilique Saint-Pierre**

des président de l'Assemblée nationale et du Sénat, de nombreux ministres, et des représentants du Corps diplomatique.

Toutes les cloches des églises de France ont retenti à 18 h 30 et même le grand bourdon Emmanuel de Notre-Dame de Paris, qui ne retentit que pour les événements historiques de l'Histoire de France, a sonné le glas. Contrairement à de nombreux autres pays, le deuil national n'est pas décrété mais les drapeaux sont mis en berne sur les monuments publics.

pèlerins, plus de 10 000 personnes assurent le bon déroulement des funérailles du pape ; des tentes ont été érigées en périphérie de la ville mais de nombreux fidèles se sont contentés de dormir à même le sol. L'espace aérien au-dessus de Rome a été interdit de manière préventive.

En milieu de journée du 5 avril, certains médias évoquaient un kilomètre de file avant de pouvoir entrer dans la basilique, c'est-à-dire environ huit heures d'attente. Le soir, le Vatican annonçait que plus d'un million de

sur le parvis de la basilique Saint-Pierre. Près d'un million de personnes étaient présentes devant la basilique Saint-Pierre. La cérémonie fut précédée par le défilé protocolaire et l'installation des deux cents dignitaires, parmi lesquels figuraient de nombreux chefs d'État, dont le président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, et son épouse, Franca Pilla. La procession se composait de près de 3 000 clercs, dont 107 cardinaux, 700 archevêques et évêques du monde entier. Une partie des

20 ANS DE PRISON POUR LES MERCENAIRES IVOIRIENS AU MALI

## Ce n'est pas fini

La Cour d'assises de Bamako a jugé et condamné vendredi les 49 militaires ivoiriens arrêtés le 10 juillet dernier à l'aéroport de Bamako. Considérés comme des « mercenaires » et inculpés pour « tentative d'atteinte à la sûreté de l'État », ces soldats écotent de 20 ans de prison en plus de lourdes amendes. 46 étaient présents au procès et les 3 femmes libérées en septembre dernier à titre humanitaire ont été condamnées par contumace. Le film du procès a été retracé par le Procureur général près la Cour de Bamako. Dans un communiqué diffusé vendredi, Ladj Sara informe que la Cour d'assises de Bamako en son unique session ordinaire de l'année judiciaire 2021-2022, a rendu au cours de son audience des 29 et 30 décembre 2022, dans l'affaire Ministère public contre Kouassi Sanni Adam et 48 autres, deux Arrêts N°201 et 202 tous en date du 30 décembre 2022.

Par le premier Arrêt, détaille le procureur général, la Cour d'Assises est entrée en voie de condamnation contre les 46

accusés comparants, dont liste nominative figurant audit Arrêt, par le prononcé à leur encontre de la peine 20 ans de réclusion criminelle et celle de 2 millions d'amende chacun, du chef des crimes d'attentat et complot contre le Gouvernement, d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, de détention, port et transport d'armes et de munitions de guerre ou de défense intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle et collective ayant pour but de troubler l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

Elle a en outre ordonné la confiscation des armes ayant servi à la commission des infractions retenues à la charge des accusés.

Par le second Arrêt, la Cour est également entrée en voie de condamnation par contumace contre les trois (3) accusées non comparantes dont liste nominative figurant également audit Arrêt par le prononcé à leur encontre de la peine de mort et celle de dix (10) millions d'amende chacune du chef des mêmes infractions retenues à la charge de leurs coaccusés



Photo d'illustration

comparants.

« Enfin, la Cour par l'Arrêt civil n°203 en date du 30 décembre 2022, recevant la constitution de partie civile de l'État du Mali, a condamné l'ensemble des accusés à lui payer le franc symbolique », a-t-il conclu.

Le procès de ces 49 militaires ivoiriens s'est ouvert à quelques jours de la signature d'un mémorandum entre le Mali et la Côte-d'Ivoire. Signé

sous la houlette du diplomate togolais, Prof Robert Dussey, représentant le Chef de l'Etat togolais, médiateur de ladite crise, le contenu du document reste jusqu'alors méconnu du grand public.

Au lendemain de cette signature, beaucoup pensaient que le gouvernement de transition au Mali allait relaxer sans protocole les mis en cause. Une thèse beaucoup soutenue

compte tenu de la demande de la CEDEAO de libérer les 46 militaires avant janvier 2023. Pour l'heure, il y a encore de forte chance pour que la décision de l'institution sous régionale soit respectée car les autorités maliennes ont toujours assuré que même si libération il doit y avoir, cela passera par un procès en bonne et due forme.

La Rédaction

LE MONDE CATHOLIQUE EN DEUIL

## Le successeur de sa sainteté Jean-Paul II retourne au père

Suite à la page 4

chrétiens présents lors de la cérémonie ont exprimé leur désir de voir Jean-Paul II canonisé, en scandant « santo subito » (saint tout de suite). Le futur pape Benoît XVI, alors encore cardinal Ratzinger et responsable de l'office religieux, n'a pas répondu immédiatement à ces souhaits d'autant plus que ce mouvement était mûrement préparé et non spontané : l'exécuteur testamentaire de Jean-Paul II Stanisław Dziwisz a joué un rôle non négligeable et des banderoles étaient faites par le Mouvement des Focolari.

Lors de la cérémonie de mise en bière, à partir de 7 h 30, Mgr Pietro Marini a lu le Rogitum, où les œuvres du Pape sont consignées. Le visage du Pape est ensuite recouvert d'un voile de soie blanche, puis le Rogitum, scellé dans un tube et un sac de monnaies frappées pendant son pontificat sont déposés dans son cercueil de cyprès. Après l'office funèbre, celui-ci est ramené en procession à l'intérieur de la basilique



Le corps de Jean-Paul II, exposé dans la basilique Saint-Pierre.

où il est encastré dans un deuxième cercueil, de plomb, puis un troisième, d'orme verni, sur lequel le blason du pape et

un crucifix sont déposés. Jean-Paul II est enterré dans la crypte de la basilique Saint-Pierre au Vatican à 14 h 20. La

monie d'inhumation s'est déroulée en l'absence des médias et a duré deux heures. Il

repose près de la sépulture de l'apôtre saint Pierre, dans le caveau occupé avant lui par le pape Jean XXIII béatifié en 2003. Selon le Vatican, la niche a été réaménagée comme une cellule de monastère. Une grande dalle en marbre blanc de Carrare recouvre le caveau. Depuis sa béatification, en mai 2011 (précédant la célébration de la canonisation) la dépouille du Bienheureux pape Jean-Paul II repose désormais à l'intérieur de la basilique Saint-Pierre, dans l'une des alcôves de droite de la basilique. Il est en effet de tradition de « remonter » les dépouilles des papes lors de leur béatification et/ou canonisation.

Plus de 10 000 policiers, 20 000 employés municipaux et 10 000 volontaires de la protection civile ont été impliqués dans le dispositif de sécurité. La ville de Rome a été interdite à la circulation, 1 500 personnes et 300 véhicules ont été affectés uniquement à la protection des nombreuses personnalités politiques ou religieuses présentes à Rome.

Nos recherches

LE SMIG ET LE SMAG PASSENT À 52 500 FCFA

## Le gouvernement poursuit sa mission

Après la publication du procès-verbal en date du 30 décembre 2022 relatif aux conclusions des discussions et concertations entre les partenaires sociaux sur la revalorisation du salaire minimum interprofes-

sionnel garanti (SMIG) et le salaire minimum agricole garanti (SMAG), le gouvernement fait bouger les lignes pour le bien des travailleurs. Par un arrêté, le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue

social atteste la revalorisation du SMIG et du SMAG qui passe de 35 000 FCFA à 52 500 FCFA à compter du dimanche 1er janvier 2023 sur toute l'étendue du territoire national. Le gouvernement togo-

lais poursuit donc sa mission d'amélioration des conditions de travail et de vie des citoyens.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti connaît ainsi depuis le 1er janvier une nette

évolution. Suite à des concertations entre les centrales syndicales et les organisations professionnelles des employeurs, un accord a été trouvé en vue de sa revalorisation. Ainsi, le SMIG passe de 35 000 Fcfa à 52 500 Fcfa.

Ce sont les centrales syndicales et les organisations professionnelles des employeurs qui l'ont conjointement annoncé dans un communiqué rendu public le 31 décembre. La note est signée par Yves Palanga pour le compte des Centrales syndicales et Laurent Coami Tamegnon, président du Patronat pour le compte des Organisations professionnelles des employeurs. Elle renseigne que des rencontres et concertations ont eu lieu les 24 et 30 décembre 2022. Les échanges ont donc permis aux 7 Centrales syndicales et les Organisations professionnelles des employeurs de parvenir la revalorisation du SMIG. « A cet effet, et conformément au procès-verbal en date du 30 décembre 2022, toutes les parties prenantes, à savoir les sept Centrales syndicales, le Conseil National du Patronat-Togo (CNP-T), l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) et la Chambre de Commerce et d'Industrie – Togo (CCI-T), ont convenu de proposer au Gouvernement d'acter le relèvement du SMIG, afin de le porter de 35 000 FCFA actuellement à 52 500 FCFA à compter du 1 janvier 2023 », lit-on dans le communiqué.

Suite à cette évolution, les Centrales syndicales et les Organisations professionnelles des employeurs se sont engagées à maintenir l'esprit de dialogue et de concertation qui a toujours prévalu. Elles entendent continuer d'œuvrer en vue de préserver le climat social apaisé afin de favoriser la poursuite des efforts de développement du Togo.

De même, les partenaires sociaux ont convenu de continuer à œuvrer ensemble à l'amélioration continue des conditions globales de travail des salariés, et en particulier, du pouvoir d'achat des travailleurs et des ménages.

Notons que dans son adresse à la nation quelques heures plus tôt, le chef de l'Etat togolais a salué cet accord trouvé par les partenaires sociaux et qui participe à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et à l'amélioration du pouvoir d'achat.

La Rédaction

**Continuons d'avancer en 2023**

En 2022, nous avons avancé à vos côtés. En 2023, nous irons, ensemble, encore plus loin. Quels que soient les projets ou les défis qui vous attendent...

**Une chose est sûre : nous serons encore à vos côtés pour vous aider à avancer, toujours plus loin. Bonne année 2023**

L'équipe TOGOCOM

togocom.tg   

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**

  
**Togocom**

LE TOGO ORGANISE DEUX ÉLECTIONS EN 2023

# « Je forme le vœu que chacun puisse jouer son rôle dans le respect du cadre républicain fixé pour la réussite de ces deux scrutins », Faure Gnassingbé

*Le chef de l'Etat togolais s'est adressé samedi à la nation. A l'orée de la nouvelle année 2023, Faure Gnassingbé a présenté ses meilleurs vœux de santé, de paix et de prospérité à tous les togolais. Partant des crises que le Togo a traversées durant l'année 2022, le président de la République annonce plusieurs mesures pour permettre au pays de tenir ferme devant une conjoncture internationale difficile. Promettant une victoire sur le terrorisme, Faure Gnassingbé annonce plusieurs actions sur le plan socioéconomique et appelle à des élections régionales et législatives apaisées.*

Tout d'abord, Faure Gnassingbé a rendu grâce à Dieu pour sa protection en faveur du Togo durant l'année 2022. Le chef de l'Etat fait référence à tout ce que le pays a traversé tout au long de l'année. En effet, la situation sécuritaire de la sous-région ouest-africaine est exacerbée par l'intensité du terrorisme et de l'extrémisme violent qui menacent la quiétude des populations et fragilise la stabilité des Etats.

« Dans ce contexte dangereux, notre pays a été la cible d'attaques terroristes violentes et meurtrières notamment dans la région septentrionale », a rappelé Faure Gnassingbé qui condamne ces actes qui ont endeuillé des familles, perturbé la vie des communautés entières et entraîné le déplacement des populations.

Le chef de l'Etat rend hommage aux victimes, militaires et civils ayant trouvé la mort dans ses attentats terroristes. Il réaffirme l'engagement de la nation à faire face à ces bandes armées et à ne céder aucune portion du territoire.

« Nous mettons tout en œuvre pour défendre la patrie agressive. Et dans ce combat, je suis convaincu qu'avec l'aide de Dieu, nous vaincrons. Nous aurons raison des forces du mal. Ces forces seront défaites aux portes du

Togo », a-t-il martelé.

Déjà, Faure Gnassingbé indique que d'importants moyens sont consacrés par la loi de programmation militaire 2021-2025 pour équiper les forces de défense et de sécurité. Dans ce contexte, le chef de l'Etat appelle à la vigilance et au sens du patriotisme pour créer des conditions d'une riposte constante, vigoureuse et efficace contre ces menaces multiformes.

En lien avec la situation du terrorisme, le Programme d'urgence de la région des savanes est déjà en cours de mise en œuvre. Ce programme permet de répondre aux besoins les plus pressants de cette région.

Dans son adresse, Faure Gnassingbé souligne que le monde traverse des incertitudes dues aux multiples crises sanitaire, économiques, sécuritaires, climatiques, etc. Des crises qui ont un impact négatif sur les économies et les finances publiques des Etats mais aussi sur le quotidien des populations. Le Togo n'y a pas échappé, selon le chef de l'Etat qui pointe la hausse des prix des produits de première nécessité.

« Des mesures ont été prises pour préserver le pouvoir d'achat et permettre que les plus vulnérables d'entre nous puissent continuer à bénéficier de conditions de vies dé-



centes. A cette occasion, d'importantes ressources financières ont été mobilisées pour subventionner les prix de certains produits », a-t-il dit. Pour la nouvelle année, le président togolais informe que l'assurance maladie universelle sera étendue pour couvrir 2/3 de la population à l'horizon 2025.

Faure Gnassingbé salue les partenaires sociaux qui ont su trouvé un accord de revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

Le président de la République appelle les togolais à rester ambitieux face à l'adversité et poursuivre les actions engagées de la jeunesse en quête d'emplois. A ce sujet, M. Gnassingbé affirme que la Plateforme industrielle d'Adetikopé a déjà offert de l'emploi à des milliers de jeunes togo-

lais.

Pour le chef de l'Etat, l'agriculture reste le moteur de la dynamique économique engagée. Il précise que la création de l'Agence de transformation agricole vise à accélérer le développement de ce secteur stratégique.

« Je suis conscient que des évolutions dans ce secteur peuvent parfois entraîné quelques changements et quelques perturbations comme nous l'avons vu dans la filière soja. Je voudrais rassurer les uns et les autres que le gouvernement reste attentif », a-t-il précisé annonçant l'organisation de foras dans chacune des 5 régions du Togo autour des chaînes de valeur afin de partager la stratégie du gouvernement et écouter les acteurs de terrain et leurs présenter les perspectives pour ce secteur.

Au Togo, l'année 2023 sera marquée par des élections régionales et législatives. Le chef de l'Etat indique que les préparatifs sont déjà en cours par la commission électorale nationale indépendante (CENI) et les autres institutions impliquées.

« Ces élections des conseillers régionaux et des députés, se tiendront dans le respect du consensus réalisé par la concertation nationale entre acteurs politiques à laquelle le cadre permanent de concertation a succédé. Des conditions sont ainsi réunies pour des élections apaisées. Je forme le vœu que chacun puisse jouer son rôle dans le respect du cadre républicain fixé pour la réussite de ces deux scrutins », déclare Faure Gnassingbé.

Par ailleurs, le président togolais note que la conjoncture économique internationale est incertaine et préoccupante. Il estime que le Togo doit tout faire pour maintenir sa compétitivité en diversifiant ses partenariats et en accélérant la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement.

De même, le chef de l'Etat indique qu'il sera intensifié des actions pour protéger les populations et consolider l'inclusion sociale.

« L'édification de la société juste et équitable à laquelle nous aspirons doit se fonder sur un Etat fort, doté d'institutions solides. Puissions-nous, continuer à mettre au cœur de nos actions les valeurs fondatrices que nous ont transmises les Pères de l'Indépendance : le travail, la liberté et la patrie », a-t-il conclu.

**La Rédaction**



Ensemble, contribuons au maintien de la qualité du réseau routier, en payant nos droits d'usage aux postes de péage

# Message de vœux de nouvel an du président Faure Gnassingbé à la Nation

**Togolaises, Togolais,  
Mes chers compatriotes,**

A l'orée de cette nouvelle année dans laquelle Dieu nous permet d'entrer, je suis heureux de m'adresser à vous, que vous soyez sur le territoire national ou en dehors, pour vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de paix et de prospérité. Portant un regard sur le chemin parcouru tout au long de l'année 2022, je rends grâce à Dieu pour sa protection et ses bienfaits multiples en faveur de notre pays.

Je saisis cette occasion pour saluer la reprise progressive mais soutenue de notre économie grâce notamment à vos efforts face aux effets résiduels de la pandémie à la covid-19. Mes chers compatriotes, Nous savons tous que cette année qui s'achève a été marquée par plusieurs crises qui ont ébranlé le monde dans son élan de progrès, j'allais dire de retour à la normalité. La situation dans notre sous-région est exacerbée par l'intensité renouvelée du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui menacent la quiétude des populations et fragilisent la stabilité des Etats.

Dans ce contexte dangereux, notre pays a été la cible d'attaques terroristes violentes et meurtrières, notamment dans la région septentrionale. Je condamne de nouveau ces actes odieux qui ont endeuillé des familles, perturbé la vie de communautés entières et entraîné des déplacements de populations. Je rends hommage aux membres des forces de défense et de sécurité tombés au champ d'honneur en défendant l'intégrité de notre territoire. Je salue la mémoire des paisibles populations civiles, victimes de ces actes barbares et lâches, et souhaite prompt rétablissement à tous nos blessés. Que toutes les familles éplorées trouvent ici l'expression de notre compassion renouvelée. Mes chers compatriotes Je réaffirme l'engagement de la nation tout entière, face à ces bandes armées, à ne céder aucune portion de notre territoire. Nous mettrons tout en œuvre pour défendre la patrie agressée. Et dans ce combat, je suis convaincu, qu'avec l'aide de Dieu, nous vaincrons, nous aurons raison des forces du mal. Ces forces seront défaites aux portes du Togo.

A cet égard, d'importants investissements ont été consentis, notamment dans le cadre de la loi de programmation militaire 2021 - 2025, pour mieux équiper et moderniser notre outil de défense pour notre armée. L'effort engagé sera poursuivi en vue de consolider les capacités stratégiques et opérationnelles de nos forces de défense et de sécurité, et de veiller constamment à la protection des paisibles citoyens sur toute l'étendue du territoire national.

Nous continuerons, de même, à coordonner



Le chef de l'Etat togolais lors de son adresse à la Nation le 31 décembre

notre action avec nos partenaires régionaux et internationaux en vue d'apporter une réponse collective et décisive à ces fléaux.

**Togolaises, Togolais, mes chers compatriotes,**

Nous devons avoir une conscience éclairée et permanente de ce que le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière entravent notre aspiration à vivre en paix, à poursuivre les activités quotidiennes en toute quiétude et à travailler au développement de notre pays.

J'en appelle donc à la vigilance de tous et à notre sens du devoir, à notre sens du patriotisme pour qu'ensemble nous puissions créer les conditions d'une riposte constante, vigoureuse et efficace contre ces menaces multiformes.

**Mes chers compatriotes,**

Ainsi que je l'avais annoncé en décembre dernier, le programme d'urgence pour le renforcement de la résilience des populations de la région des savanes a effectivement démarré. Sa mise en œuvre améliore l'accès des populations aux services sociaux de base et favorise le développement de leurs activités économiques.

Un an après son opérationnalisation, près de 50 milliards de francs CFA ont été engagés et ont permis de faciliter l'accès à l'eau potable, à l'électricité et de construire des infrastructures sanitaires et éducatives ainsi que des pistes rurales. La mise en œuvre de ces interventions est la preuve que nos systèmes d'alerte sont opérationnels et nous permettent de répondre aux urgences et aux besoins les plus pressants. En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, le gouvernement étendra le programme d'urgence à d'autres localités de notre pays.

Togolaises, Togolais, mes chers compatriotes,

Le monde traverse une période difficile marquée par des incertitudes liées aux différentes crises sanitaire, sécuritaire, économique, climatique et alimentaire. Ces différentes crises qui se superposent, ont un impact négatif sur les économies et les finances publiques des Etats mais aussi sur le quotidien des populations. Notre pays n'y a pas échappé avec la hausse des prix des produits de première nécessité. Cependant, grâce aux réformes courageuses engagées et à la mise en œuvre résolue de la Feuille de route gouvernementale, notre économie a pu résister. Ainsi, plusieurs mesures ont été prises pour préserver le pouvoir d'achat et permettre que les plus vulnérables d'entre nous puissent continuer à bénéficier de conditions de vie décentes. A cette occasion, d'importantes ressources financières ont été mobilisées pour subventionner les prix de certains produits. Le gouvernement, attaché à plus d'équité, entend réaliser un ciblage précis des populations éligibles aux programmes sociaux spécifiques grâce notamment à l'identification biométrique et à la constitution d'un registre social des personnes et des ménages.

C'est également dans cet esprit que seront poursuivies les actions d'extension de l'assurance maladie universelle pour couvrir les deux tiers de la population à l'horizon 2025.

Enfin, je voudrais féliciter les partenaires sociaux qui ont su trouver un accord pour la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti.

**Togolaises, Togolais, mes chers compatriotes,**

Face à l'adversité, nous devons rester ambitieux et poursuivre les actions engagées en faveur de la jeunesse qui est en quête d'emploi. Dans ce cadre, la Plateforme industrielle d'Adetikopé a déjà offert des emplois à des milliers de nos compatriotes. Cela nous conforte dans la décision que nous avons prise de mettre en place ce projet majeur dont la deuxième phase est en voie de démarrage.

L'agriculture reste le moteur de cette dynamique économique. La création de l'Agence de transformation agricole vise ainsi à accélérer le développement de ce secteur stratégique de notre économie. Je suis conscient que les évolutions dans ce secteur peuvent parfois entraîner quelques changements et quelques perturbations comme nous l'avons vu dans la filière soja. Je voudrais rassurer les uns et les autres que le gouvernement demeure attentif. Et c'est dans ce sens que des fora seront organisés dans chacune des cinq régions du Togo autour des chaînes de valeurs afin de partager la stratégie du gouvernement mais surtout aussi d'écouter les acteurs de terrain et leur présenter les perspectives que nous avons pour ce secteur.

**Togolaises, Togolais,**

L'année 2023 sera également une année électorale. Les préparatifs par la Commission électorale nationale indépendante et les autres institutions impliquées sont en cours. Ces élections des conseillers régionaux et des députés se tiendront dans le respect du consensus réalisé par la Concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP) à laquelle le Cadre permanent de concertation (CPC) a succédé.

Les conditions sont ainsi réunies pour des élections apaisées. Je forme donc le vœu que chacun puisse jouer son rôle dans le respect du cadre républicain fixé, pour la réussite de ces deux scrutins.

**Mes chers compatriotes,**

La conjoncture économique internationale reste incertaine et préoccupante. Nous devons tout faire pour maintenir notre compétitivité en diversifiant nos partenariats mais aussi en accélérant la mise en œuvre de la Feuille de route de notre gouvernement. Nous allons également poursuivre et même intensifier les actions pour protéger les populations et ainsi consolider l'inclusion sociale. L'édification de la société juste et équitable à laquelle nous aspirons doit se fonder sur un Etat fort, doté d'institutions solides. Puissions-nous, continuer à mettre au cœur de nos actions les valeurs fondatrices que nous ont transmises les Pères de l'Indépendance : le travail, la liberté et la patrie.

**Bonne et heureuse année 2023 à toutes et à tous.  
Que Dieu bénisse notre cher et beau pays !**

**Mega Info**  
Hebdomadaire togolais d'analyse et de promotion de projet de développement

Récépissé N° 05 65 / 02 / 11 / 17 / HAAC  
Siège: Kégué: à 300 m côté Nord du Stade  
Tél: 90 83 08 78 - 99 92 89 44  
e-mail: infomega385@gmail.com / 22 B.P 249 Lomé-Togo

**Directeur de Publication:**  
EGNANG K. Uriel

**Rédaction:**  
Uriel Egnang  
Blandine Modoukpè

**Tirage:** 500 exemplaires

**Mise en page:**  
Benjamin K. Tchabi  
(90 36 97 96)

**Imprimerie:** Light print

POUR UNE LONGÉVITÉ DES VOIES PUBLIQUES

## La SAFER appelle les transporteurs au respect de la charge normale

**Le réseau routier national au Togo connaît un développement remarquable même si des efforts restent à fournir de la part de l'Etat qui n'a pas toujours les ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs en matière de voies de communication terrestres. Pour la préservation des acquis, des dispositions sont prises afin d'éviter la dégradation précoce des infrastructures routières. Il s'agit des postes de contrôle de charge à l'essieu dont le premier est installé à Djéréhouyé sur la national n°1 à la sortie Nord de la ville d'Atakpamé. Le deuxième poste de contrôle est en cours de finition à la sortie Nord de la ville de Tsévié sur la RN1 à 45 km du port autonome de Lomé où la plupart des gros porteurs prennent leur charge. L'Etat pourra également réceptionner le troisième poste de pesage également en finition et juxtaposé au péage de Mango dans la région des Savanes**

Le service de contrôle de charge à l'essieu est confié à la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) dont la mission est la mobilisation des ressources indispensables pour le financement de l'entretien de l'ensemble du réseau routier national à travers les postes de péage, les droits d'accise sur les produits pétrolier et un reversement d'une partie de la taxe sur les véhicules à moteur par l'office togolais des recettes (OTR). Les postes de contrôle de charge à l'essieu ne constituent pas des sources de revenue mais des points d'application du Règlement 14 de l'UEMOA.

Toujours disponible pour communiquer sur ses services, la SAFER a permis aux médias de se rendre le jeudi 24 novembre 2022 sur le poste de contrôle de Djéréhouyé en vue de mieux découvrir le fonctionnement et contribuer à partir de leur travail de journalistes, à sensibiliser les usagers de la route sur la nécessité de respecter le Règlement 14 de l'UEMOA.

« Au poste de contrôle de charge à l'essieu, nous contrôlons le chargement des gros porteurs qui passent sur le corridor Lomé – Cinkassé. Avant



Des gros porteurs immobilisés au poste de pesage de Djéréhouyé pour défaut de charge

d'arriver au poste, des panneaux indiquent l'obligation pour les gros porteurs de passer au contrôle de charge à l'essieu. Dans ce schéma, on retrouve également les éléments de la Division de la sécurité routière pour le maintien de l'ordre et de la discipline. A 15m du pont bascule, le véhicule doit s'arrêter et transmettre d'abord la carte grise et le permis à l'opérateur du poste de contrôle puis répond à certaines questions en rapport avec le chargement et la destination du véhicule. Ensuite, le camion monte sur le pont pour que les données soient inté-

grées à la machine qui se charge automatiquement de procéder à la répartition des chargements sur les essieux, fait sortir un poids et calcule le poids total autorisé en charge (PTAC). Lorsque le PTAC est normal, l'opérateur lui délivre une fiche de pesé pour poursuivre le trajet.

A défaut, il lui est exigé une petite portion de paiement d'amende. Cette portion équivaut à 3,99 tonnes. A partir de quatre tonnes, le transporteur doit délester et appeler un second camion pour prendre en compte la surcharge. Une fois

effective, le gros porteur repasse au contrôle pour la vérification et la délivrance d'une autorisation de sortie.

Si le camion en surcharge est en consommation locale, il continue sans attendre après le délestage. Mais s'il est en transit, il peut passer deux semaines puisqu'il faut attendre un nombre de camions conséquent et les escorter jusqu'à la frontière. Si le transport est national, l'amende est à 20 mille francs la tonne et 60 mille francs pour les transports internationaux », a expliqué le chef de poste de contrôle de charge à l'essieu de Djéréhouyé, Badawassou Panla.

Selon le Règlement 14, l'exploitant d'un véhicule non conforme lors de son contrôle, par rapport aux normes de chargement édictées aux Articles 4 et 5 du présent Règlement a l'obligation de se conformer à la réglementation avant de remettre le véhicule en circulation. Nonobstant l'acquiescement des amendes encourues, l'exploitant du véhicule est tenu de faire décharger l'excédent de chargement du véhicule et/ou de réaménager le chargement du véhicule afin de ramener sa charge et son gabarit dans les limites autorisées.

Les frais de déchargement, d'entreposage, de gardiennage et de rechargement des marchandises déchargées sont à la charge exclusive de l'exploitant du véhicule. Par contre, les opérations de déchargement, de mise en entrepôt et de rechargement, ainsi que le gardiennage sont assurées par l'opérateur du poste de

contrôle et sous sa responsabilité. L'opérateur facture l'exploitant du véhicule sur la base d'un barème de prix.

La visite effectuée par les médias au poste de contrôle de Djéréhouyé a permis à la direction de la SAFER de lancer un appel à l'endroit des transporteurs nationaux et ceux en transit au respect des dispositions prises par les autorités pour protéger les routes contre les dégradations prématurées.

Pour Mme Sama Kondokissem Hodalo, cheffe service exploitation des péages et pesage à la SAFER, la faitière des chargeurs du Togo joue un important rôle dans la lutte contre le phénomène de surcharge sur les routes. « La route est un patrimoine commun et chaque citoyen a le devoir de la préserver. C'est aussi cela la mission de la SAFER pour ce qui est des pesages. Elle veille à ce que les recommandations relatives au respect de charge normale à l'essieu soient respectées afin de préserver la route », a-t-elle insisté.

La surcharge sur la voie terrestre est toujours source de plusieurs effets néfastes. Elle détruit la route et cause des accidents graves et des fois irréparables. Au quotidien, les autorités démontrent les impacts négatifs du phénomène mais des transporteurs semblent encore ne rien entendre. Il faudra alors décourager les auteurs pour préserver la route et les vies humaines. L'Etat a le pouvoir et peut corser à tout moment des directives pour le bien collectif et individuel.

Uriel Egnang

CHANTIER DU MARCHÉ D'ADAWLATO

## Le chef du gouvernement constate l'évolution des travaux

**Les travaux de reconstruction du bâtiment central du Grand marché d'Adawlato à Lomé vont bon train. Le jeudi 22 décembre 2022, le premier ministre, Victoire Tomegah-Dogbé a fait une descente de terrain pour constater l'évolution des travaux.**

Ces travaux de reconstruction du bâtiment central du grand marché d'Adawlato s'inscrivent dans le cadre du programme d'actions prioritaires du gouvernement en matière d'infrastructures.

L'édifice va réintégrer les commerçants de l'ancien bâtiment et accueillir de nouveaux services. Il est érigé sur le site de l'ancien bâtiment sur une surface totale de 7500 m<sup>2</sup> avec

une empreinte parcellaire de 150 m de longueur et 50 m de largeur.

Il s'agit spécifiquement d'un bâtiment de cinq (05) niveaux dont une terrasse accessible et animée qui va servir de restaurants et d'espaces d'événementiels. Le bâtiment comprend 1833 espaces commerciaux notamment, des étals, boutiques, kiosques et grossistes.

À l'intérieur, plusieurs passerelles en surplomb vont relier les différents niveaux du bâtiment.

Pour le Directeur général de Sara Consult, Sani Traoré Fousseni, les travaux avancent bien depuis le démarrage effectif du chantier en mai 2022.

Les femmes commerçantes (Nana Benz) ont réitéré leur gratitude à Mme le Premier ministre pour sa visite qui leur



La PM sur le chantier du grand marché de Lomé

permet d'apprécier l'état d'avancement des travaux.

La cheffe du gouvernement a rendu grâce à Dieu pour le démarrage effectif des travaux sous le leadership du Président

de la République, son excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Elle a appelé l'entreprise à accélérer les travaux.

Source : primature

# INFORMATION

The logo for SAFER (Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier) is displayed in a white circle. It features the word "SAFER" in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized road graphic above the letters.

## Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

**Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.**

**Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)**